

TXCELL

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.577.465,20 euros
Siège social : Allée de la Nertière- Sophia Antipolis - Les Cardoulines - 06560 Valbonne
435 361 209 R.C.S. Grasse

RAPPORT COMPLEMENTAIRE ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-138-I ET R. 225-116 DU CODE DE COMMERCE

Emission de Bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la banque Société Générale

Nous vous présentons le rapport établi en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce dans le cadre de l'usage fait par le directeur général de la subdélégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration dans le cadre de l'émission de Bons de souscription d'actions.

Des négociations ont été menées avec la banque Société Générale relative à la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres (*equity line*) visant à répondre au souhait de la Société d'augmenter sa flexibilité financière aux côtés des autres moyens de financement déjà mis en place.

Dans ce cadre, le conseil d'administration, lors de sa séance du 15 juillet 2015, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 26 mai 2015, a :

(i) décidé du principe de l'émission de 1.150.000 Bons de souscription d'actions (ci-après les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Société Générale (ci-après « SG »), celle-ci entrant dans la catégorie de personnes définie à la 15^{ème} résolution de ladite assemblée générale,

(ii) décidé de déléguer au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette délégation et notamment :

- d'émettre, d'ici au 31 décembre 2015, un maximum de 1.150.000 Bons au prix unitaire de 0,0001 euro, représentant une souscription d'un montant total de 115 euros, à libérer intégralement en numéraire, au profit de SG et d'en arrêter l'ensemble des modalités définitives ;
- de fixer le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en cas d'exercice du droit à souscription d'actions au titre des Bons, dans les limites autorisées par l'assemblée générale susvisée ;
- de négocier, finaliser et signer tout document nécessaire à la réalisation de l'émission des Bons (notamment le contrat d'émission) ainsi que tout complément éventuel ou toute modification éventuelle de ces documents ;
- d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'émission des Bons ;

- de constater l'émission des actions nouvelles au fur et à mesure de l'exercice des Bons, d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'émission des actions nouvelles, notamment leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et la mise à jour des statuts de la Société ; et
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toute mesure, effectuer toute formalité et faire tout ce qui sera nécessaire afin de mettre en œuvre et d'exécuter la décision du conseil d'administration et de réaliser l'émission des Bons et des actions nouvelles sur exercice des Bons,

Par décision en date du 22 décembre 2015, le directeur général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration lors de sa séance du 15 juillet 2015, a :

- décidé l'émission de 1.150.000 Bons, pour un prix global de 115 euros, à libérer intégralement en numéraire, et dont la souscription est réservée à SG,
- décidé que les Bons présenteront les caractéristiques décrites dans le contrat, étant précisé qu'un Bon donnera droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix d'émission égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation dudit prix d'émission diminuée d'une décote de 5 % maximum,
- décidé que la souscription des Bons serait ouverte du 22 décembre 2015 au 31 janvier 2016 inclus.

--oo0oo--

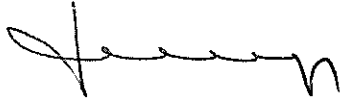
Pour répondre aux exigences de la loi, vous trouverez ci-joint en annexe au présent rapport :

- un tableau figurant en Annexe 1 faisant état de l'incidence de l'émission des Bons sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que sur la quote-part des capitaux propres par action, appréciée au vu des comptes semestriels au 30 juin 2015, faisant apparaître des capitaux propres d'un montant de 9.494.425,94 euros ; et
- un tableau figurant en Annexe 2 faisant état de l'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'émission.

Nous vous précisons à cet égard que l'incidence a été calculée en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des Bons à un prix d'exercice de 0,20 euro, correspondant à la valeur nominale d'une action, prix minimum d'exercice des Bons.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport complémentaire aux termes duquel ils ont vérifié la conformité de l'émission des Bons décidée par votre directeur général au regard de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale à caractère mixte du 26 mai 2015 aux termes de sa 15^{ème} résolution, et donnent leur avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions nouvelles sur exercice des Bons et sur son montant définitif ainsi que sur l'incidence de ladite émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport ainsi que le rapport des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, au plus tard dans les 15 jours suivant la réunion du conseil d'administration et seront portés à leur connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, positioned above a horizontal line.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

**INCIDENCE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES RESULTANT DE L'EXERCICE DES BONS SUR LA SITUATION DES TITULAIRES
DE TITRES ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

(sur la base d'une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2015 et en tenant compte des augmentations de capital réalisées sur le 2^{ème} semestre 2015)

Hypothèse 1 : il n'est pas tenu compte des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société préalablement à l'assemblée.

| Nombre d'actions avant exercice des Bons | 1 % des actions avant exercice des Bons | Nombre d'actions après exercice des Bons * (+ 1.150.000) | Pourcentage du capital détenu après exercice des Bons |
|---|--|--|---|
| 12.887.326 | 128.873 | 14.037.326 | 0,91 |
| Capitaux propres avant émission et exercice des Bons en euros | Capitaux propres par action avant émission et exercice des Bons en euros | Capitaux propres après émission et exercice des Bons * en euros (+ 7.406.000) | Capitaux propres par actions après émission et exercice des Bons en euros |
| 17.336.404 | 1,34 | 24.742.404 | 1,76 |

** L'hypothèse retenue est celle d'une dilution maximum, soit celle où l'ensemble des Bons sont souscrits puis exercés en un nombre maximum de 1.150.000 actions au prix unitaire de 0,20 euro, sur la base d'un prix d'exercice égal à 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société des trois dernières séances de bourse précédant le 22 décembre 2015, date de signature de la ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale (soit 6,78 euros).*

Hypothèse 2 : Il est tenu compte de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital social, soit 1.467.533 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des valeurs mobilières donnant accès au capital pour un impact capitaux propres de 7.888.714,45 euros.

| Nombre d'actions avant exercice des Bons | 1 % des actions avant exercice des Bons | Nombre d'actions après exercice des Bons * (+ 1.150.000) | Pourcentage du capital détenu après exercice des Bons |
|---|--|--|---|
| 14.354.859 | 143.548 | 15.504.859 | 0,92 |
| Capitaux propres avant émission et exercice des Bons en euros | Capitaux propres par action avant émission et exercice des Bons en euros | Capitaux propres après émission et exercice des Bons * en euros (+ 7.406.000) | Capitaux propres par actions après émission et exercice des Bons en euros |
| 25.225.118 | 1,75 | 32.631.118 | 2,10 |

* L'hypothèse retenue est celle d'une dilution maximum, soit celle où l'ensemble des Bons sont souscrits puis exercés en un nombre maximum de 1.150.000 actions au prix unitaire de 0,20 euro, sur la base d'un prix d'exercice égal à 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société des trois dernières séances de bourse précédant le 22 décembre 2015, date de signature de la ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale (soit 6,78 euros).

ANNEXE 2

INCIDENCE THEORIQUE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES RESULTANT DE L'EXERCICE DES BONS SUR LA VALEUR BOURSIERE ACTUELLE DE L'ACTION

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons sur la valeur boursière de l'action TxCell est de -0,59 %.

Elle a été calculée sur la base :

- d'un cours de 6,78 euros par action TxCell égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société des trois dernières séances de bourse précédant le 22 décembre 2015 (date de signature de la ligne de financement en fonds propres avec la Société Générale), pour le calcul de la capitalisation boursière de la Société avant émission,
- de l'émission de 1.150.000 actions nouvelles de 0,20 euros de nominal,
- d'un produit net de l'émission d'environ 7.183.820 euros.

| | |
|--|--------------|
| Nombre d'actions TxCell avant émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 12.887.326 |
| Cours de l'action TxCell avant émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 6,78 € |
| Valeur boursière de TxCell avant émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 87.376.070 € |
| Nombre d'actions nouvelles émises résultant de l'exercice des Bons | 1.150.000 |
| Nombre total d'actions TxCell après émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 14.037.326 |
| Produit net de l'émission d'actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 7.183.820 € |
| Valeur boursière théorique de TxCell après émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 94.559.890 € |
| Valeur théorique d'une action TxCell après émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | 6,74 € |
| Incidence théorique de l'émission des actions nouvelles résultant de l'exercice des Bons | -0,59 % |